

# ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation  
de l'accréditation, de la sécurité et qualité  
des produits et services

## ILNAS-EN ISO 23611-1:2018

### **Qualité du sol - Prélèvement des invertébrés du sol - Partie 1: Tri manuel et extraction des vers de terre (ISO 23611-1:2018)**

Soil quality - Sampling of soil  
invertebrates - Part 1: Hand-sorting and  
extraction of earthworms (ISO  
23611-1:2018)

Bodenbeschaffenheit - Probenahme von  
Wirbellosen im Boden - Teil 1:  
Handauslese und Extraktion von  
Regenwürmern (ISO 23611-1:2018)

07/2018



## Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 23611-1:2018 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 23611-1:2018.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

### **CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR**

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

## Qualité du sol - Prélèvement des invertébrés du sol - Partie 1: Tri manuel et extraction des vers de terre (ISO 23611- 1:2018)

Bodenbeschaffenheit - Probenahme von Wirbellosen  
im Boden - Teil 1: Handauslese und Extraktion von  
Regenwürmern (ISO 23611-1:2018)

Soil quality - Sampling of soil invertebrates - Part 1:  
Hand-sorting and extraction of earthworms (ISO  
23611-1:2018)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 3 mai 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION  
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG  
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

**CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles**

**Sommaire**

Page

**Avant-propos européen ..... 3**

ILNAS-EN ISO 23611-1:2018 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

## Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 23611-1:2018) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 190 "Qualité du sol" en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 444 "Méthodes d'essai pour la caractérisation environnementale des matrices solides", dont le secrétariat est tenu par NEN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en janvier 2019, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en janvier 2019.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu pour responsable de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Le présent document remplace l'EN ISO 23611-1:2011.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

### Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 23611-1:2018 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 23611-1:2018 sans aucune modification.

---

---

**Qualité du sol — Prélèvement des  
invertébrés du sol —**

**Partie 1:  
Tri manuel et extraction des vers de  
terre**

*Soil quality — Sampling of soil invertebrates —*

*Part 1: Hand-sorting and extraction of earthworms*



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2018

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Geneva  
Tél.: +41 22 749 01 11  
Fax: +41 22 749 09 47  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

# Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4</b> <b>Principe</b> .....	<b>2</b>
<b>5</b> <b>Réactifs</b> .....	<b>2</b>
<b>6</b> <b>Appareillage</b> .....	<b>3</b>
<b>7</b> <b>Mode opératoire</b> .....	<b>3</b>
7.1    Prélèvement des vers de terre.....	3
7.1.1    Généralités.....	3
7.1.2    Tri manuel.....	4
7.1.3    Extraction à l'AITC.....	5
7.2    Conservation.....	6
7.3    Détermination de la biomasse.....	6
<b>8</b> <b>Évaluation des données</b> .....	<b>7</b>
<b>9</b> <b>Rapport d'essai</b> .....	<b>7</b>
<b>Annexe A (informative) Autres méthodes de prélèvement</b> .....	<b>8</b>
<b>Annexe B (informative) Détermination des espèces de vers de terre</b> .....	<b>9</b>
<b>Annexe C (informative) Méthode TSBF modifiée</b> .....	<b>10</b>
<b>Annexe D (normative) Détermination de la capacité de rétention d'eau maximale</b> .....	<b>11</b>
<b>Annexe E (informative) Exemples de programmes de surveillance des vers de terre(avec présentation des résultats correspondants)</b> .....	<b>12</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>16</b>